



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

ASSEMBLEE GENERALE ET FINANCIERE

Dimanche 03 décembre 2023
Salle des fêtes – de Montbartier

PROCES VERBAL

Participent à cette assemblée :

Clubs représentés : ST CAUSSADAIS-US BASTIDIENNE LABASTIDE ST PIERRE-CAZES O-SC
LAFRANCAISE-LA NICOLAITE-US MALAUSAIN-JS MEAUZACAISE-FCUS MOLIERES-
MONTAUBAN F.C. TARN et GARONNE-AV MAGISTERIEN-ESP VAZERACAI-FC ALBIASSAIN-
COQUELICOTS MONTECHOIS-AMS MIRABELAISE- LOUBEJAC ARDUS F.C-AS STEPHANOISE- US
REALVILLE CAYRAC--CORBARIEU A.C.VIOLETTE S AUCAMVILLE--AV C BASTIDIEN LABASTIDE
TEMPLE-CASTELSARRASIN GANDALOU FC-VIOLETTE S AUCAMVILLE-ST NAUPHARY AC-AS
BESSINOISE-US MONTBARTIER-AS BRESSOLAISE-ACADEMIE SPORTS 82-J ES MONTALBANAIS-
CONFLUENCE FC-FC 2 RIVES 82-SERIGNAC ATC-FC DU BRULHOIS-F TERRASSES DU TARN-FC
MONTPEZAT PUYLAROQUE-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERGUE-FC LES
2 PONTS- A.AM. GRISOLLES- AS de POMPIGNAN- ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE- FC-
OLYMPIQUE MONTALBANAIS-FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE-FC LOMAGEN 82-FC
SEPTFONTOIS-VALVERT FOOT 82-
44 clubs présents pour 159 voix.

Clubs absents : US MONCLAR QUERCY VERT- AV.S. CAMPSANAIS- US ESCATALINOISE-F.C.
NEGREPELISSE-MONTRICOUX-FOOTBALL CLUB GARONNEGASCOGNE.

Conformément aux statuts, et annexe 5, une amende de 100 € est appliquée aux clubs absents.

Membres du Comité Directeur présents

MM. Boscari Jérôme, Président ; Mmes Boscari Christelle, Cancho Chrystelle, Baldass Marie Line ; MM. Arrigoni Jean Yves, Boutines Guillaume, Breil Didier, Collado Philippe, Da Costa Corentin, Faure Jean Pierre, Lepkowitz Michel, Moueddeb Trojet Alexandre, Nezry Nicolas, Royer Jean Jacques, Samara Eric, Soback Nicolas, Soletto Jean Claude, Sowinski Dany.
MM. Ronze, Carrasco excusés.

Personnalités présentes :

M. Raynal Jean Claude, Maire de Montbartier.

Assistent à cette assemblée :

M. Marenco Eric, Commissaire aux comptes,
M. Tristan Daniel, CTD,
M. Arnon Romaric, CT DAP,
M. Fontaine Romain, alternant communication / événementiel
Mme Vernis Brigitte, secrétaire

Commission de Surveillance des opérations électorales

M. TARRIBLE Yves, Président ; M. ESNAULT Jean Michel.

Excusées : MM. Couderc Géraud, Mmes Dutour Carole, ROUBELLAT Claudine.

Les membres de la commission électorale Mrs TARRIBLE (président) ESNAULT qui après vérification de la feuille d'émargements des clubs et des pouvoirs constatent que le quorum est atteint, déclare que cette AG peut se dérouler.

Vérification du quorum :

Clubs convoqués : 49 pour 173 voix

Clubs présents ou représentés : 44 pour 159 voix

Le Président du District de Football du Tarn et Garonne Mr Jérôme BOSCARI souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, aux diverses personnalités présentes, aux salariés(es) du district, aux membres du comité directeur, aux membres des diverses commissions, aux partenaires du district. Il remercie la municipalité de MONTBARTIER représenté par son maire Mr RAYNAL pour son action et son dynamisme pour le développement du football dans sa commune.

Une minute de silence est observée.

En préambule il informe l'assemblée de la décision du Vice-Président Alain Coronado de se mettre en retrait de toutes ses fonctions au sein de l'institution. Celle-ci a été actée lors d'un comité directeur.

1- VOLET ADMINISTRATIF

OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE

Approbation du PV de l'Assemblée Générale des clubs du 22 juin 2023 publié le 10/10/2023

En l'absence d'observation, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. Breil, Secrétaire Général :

- Présentation du rapport moral des actions du District pour la saison 2022-2023

En l'absence d'observation, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents

- Rappel de l'article 15 des règlements généraux concernant les demandes de modification d'un changement d'horaire ou de date. Ces demandes ne seront examinées qu'à la condition d'avoir été saisies via FOOTCLUB. **Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.**

- Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat de la même équipe dans la même division reportée à la suite d'un arrêté édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le 3^e arrêté, un terrain de repli homologué. A défaut la commission peut prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Il fait un point sur les licences à ce jour 9273 licences validées (8761 la saison dernière).

2- VOLET FINANCIER

M. LEPKOWICZ Michel – Trésorier Général

Présentation du bilan et compte de résultat de la saison 2022.2023 et lecture du rapport financier.

(Voir annexe).

Ces documents font apparaître un déficit de 2327 €.

M. MARENCO Eric – Commissaire aux comptes

Audit réalisé sur les comptes qui viennent d'être présenté. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'audit des comptes annuels du District de Football de Tarn et Garonne relatifs à l'exercice clos le 30.06.2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des

règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. (Voir rapport complet en annexe).

M. LEPKOWICZ Trésorier reprend la parole, et propose aux membres de l'assemblée d'émettre leurs observations.

En l'absence d'observation, il soumet aux votes le rapport financier clôturé au 30.06.2023 pour la saison 2022.2023, le rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que l'affectation du résultat. (Cf Annexe)

Ces comptes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3- EXCELLENCE SPORTIVE

M. Daniel TRISTAN CTPPF

1- Présentation du Projet d'excellence sportive par le Conseiller technique :

« 20 ans de la Section Sportive ST THEODARD »

Le pôle d'excellence sportive du district c'est l'engagement de l'institution pour le développement et la formation des jeunes footballeurs pour atteindre un niveau d'excellence au travers d'un triple projet :

- Scolaire
- Sportif
- Social- Educatif

2- Présentation des actions PPF et des sélections

4- OPERATION MINI-BUTS

Le Président présente l'opération « Mini-Buts » mise en place conjointement avec le LFA et la LFO. Cout total 172.500€

-1 ECOLE DE FOOT = 1 PAIRE DE MINI BUTS

-230€ pris en charge en totalité par les 3 entités

-Commande avant Noel

-Livraison Mars

5- FAFA 2024

M. Jean Pierre FAURE

Présentation des éléments du FAFA 2024 avec une enveloppe de 35000€ pour le District

Présentation des projets des terrains de futsal et Foot à 5 hors enveloppe FAFA dans le cadre des JO2024

6- PLAN DE MIXITE 2024

MME Christelle BOSCARI

Présentation du Programme de Valorisation des Bénévoles

3 OPERATIONS D'ENVERGURES

1- LA SOIREE DES BENEVOLES

2- WEEK END A CLAIREFONTAINE

3- LA JOURNEE DES BENEVOLES

POUR LE TARN ET GARONNE C'EST PLUS DE 250 BENEVOLES RECOMPENSES EN 2022-2023

Présentation du Programme « Toutes FOOT »

7- PROGRAMME RSO DU DISTRICT 2024

MME Marie line BALDASS

1- Présentation des missions des 73 services civiques

MISE EN PLACE DU PEF DANS LES CLUBS

- Participation obligatoire aux actions District
- Participation obligatoire aux formations

ACTIONS OBLIGATOIRES 2023-2024

- 1 ACTION SOLIDAIRE
- 1 ACTION SOCIETALE
- 1 ACTION LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

= RECOMPENCES EN FIN DE SAISON CLUB et SC

2- Présentation du Programme de protection des licenciés

Le 8 novembre dernier, la FFF a lancé la première plateforme d'alerte et de signalement du football amateur pour lutter efficacement contre toutes les formes de violences et discriminations. Le District a mis en place une cellule d'accompagnement des licenciés avec un référent permanent.

3- Point d'étape du plan de lutte contre les incivilités

Le Président présente un point d'étape sur le Plan de lutte contre les incivilités voté par les clubs en Juin 2023.

- Chartes éthiques
- Opérations fair play
- Touche pas à mon foot
- Protocoles RESPECT
- Brassard « Respect tous terrain »
- Affichage clubs terrains
- Opérations sensibilisation arbitrage
- Actions PEF
- Protection des officiels

Allocution des personnalités

Mots de clôture du Président

NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST OBLIGATOIRE POUR LES CLUBS LORS DE VOS ECHANGES AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS DU DISTRICT D'UTILISER L'ADRESSE OFFICIELLE DE VOTRE CLUB.

Vers 13h un repas est servi à l'ensemble des participants à cette AG.

Le Secrétaire Général
Didier BREIL

Le Président du District
Jérôme BOSCARI

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	39 683		39 683	39 683
	Constructions	526 436	301 016	225 420	235 675
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	67 474	66 239	1 235	4 698
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	633 593	367 255	266 338	280 056
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	41 929		41 929	34 118	
Autres créances	73 155		73 155	122 325	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	205 000		205 000	105 000	
DISPONIBILITES	194 493		194 493	242 881	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 962		1 962	1 928
	TOTAL (II)	516 539		516 539	506 252
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 150 132	367 255	782 877	786 309

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	454 571	466 290
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 327)	(11 719)
	Total des fonds propres	452 244	454 571
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	115 666	121 198
Total des autres fonds associatifs	115 666	121 198	
Total des fonds associatifs	567 909	575 768	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	122 201	127 210	
Total des provisions	122 201	127 210	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116	116	
Dettes fiscales et sociales	69 139	60 428	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 511	22 787	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	92 766	83 330	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	782 877	786 309	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 326,91)	(11 719,27)	
(1) Dont à moins d'un an	92 766	83 330	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	177 016	153 594
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	237 217	243 746
	Dons	83 371	53 444
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		873
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	7 933	7 205
	Autres produits	8 584	8 581
	Total des produits d'exploitation	514 120	467 443
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	43 475
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		157 929	129 841
Impôts, taxes et versements assimilés		4 752	5 313
Rémunération du personnel		231 313	228 418
Charges sociales		67 137	57 777
Subventions accordées par l'association		394	384
Dotations aux amortissements et dépréciations		14 863	23 665
Dotations aux provisions		2 924	2 678
Autres charges		4 190	1 401
Total des charges d'exploitation		526 977	492 800
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(12 857)	(25 357)
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Intérêts et produits financiers	5 784	4 225
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	1	260
2 - RESULTAT FINANCIER	5 784	3 965	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(7 073)	(21 392)	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	5 532	10 246
	Charges exceptionnelles	348	150
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 184	10 096	
Impôts sur les sociétés	438	423	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS	525 437	481 914	
TOTAL DES CHARGES	527 764	493 634	
EXCEDENT ou DEFICIT	~ (2 327)	(11 719)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		



E.A.P. AUDIT
Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE

Association Loi 1901

Siège social : 330 Avenue du Portugal

ALBASUD

82000 MONTAUBAN

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 30/06/2023



DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE

Association Loi 1901

Siège social : 330 Avenue du Portugal

ALBASUD

82000 MONTAUBAN



Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

EN

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

EM

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 6 Novembre 2023

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

ERIC MARENCO

SARL E.A.P. AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EN

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	39 683		39 683	39 683
	Constructions	526 436	301 016	225 420	235 675
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	67 474	66 239	1 235	4 698
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	633 593	367 255	266 338	280 056
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	41 929		41 929	34 118
	Autres créances	73 155		73 155	122 325
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	205 000		205 000	105 000	
DISPONIBILITES	194 493		194 493	242 881	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 962		1 962	1 928
	TOTAL (II)	516 539		516 539	506 252
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 150 132	367 255	782 877	786 309

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle



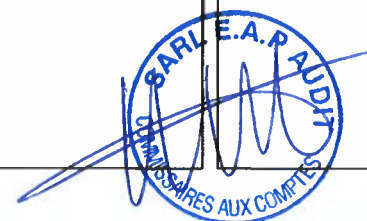
Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	454 571	466 290
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 327)	(11 719)
	Total des fonds propres	452 244	454 571
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	115 666	121 198
Total des autres fonds associatifs	115 666	121 198	
Total des fonds associatifs	567 909	575 768	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	122 201	127 210	
Total des provisions	122 201	127 210	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116	116	
Dettes fiscales et sociales	69 139	60 428	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	23 511	22 787	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	92 766	83 330	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	782 877	786 309	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 326,87)	(11 719,27)	
(1) Dont à moins d'un an	92 766	83 330	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			



Compte de Résultat

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	177 016	153 594
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	237 217	243 746
	Dons	83 371	53 444
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		873
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	7 933	7 205
	Autres produits	8 584	8 581
	Total des produits d'exploitation	514 120	467 443
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	43 475	43 322
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	157 929	129 841
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 752	5 313
	Rémunération du personnel	231 313	228 418
	Charges sociales	67 137	57 777
	Subventions accordées par l'association	394	384
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 863	23 665
	Dotation aux provisions	2 924	2 678
	Autres charges	4 190	1 401
	Total des charges d'exploitation	526 977	492 800
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(12 857)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	5 784	4 225
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	1	260
2 - RESULTAT FINANCIER		5 784	3 965
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(7 073)	(21 392)
Charges financières	Produits exceptionnels	5 532	10 246
	Charges exceptionnelles	348	150
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		5 184	10 096
Impôts sur les sociétés		438	423
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		525 437	481 914
TOTAL DES CHARGES		527 764	493 634
EXCEDENT ou DEFICIT		(2 327)	(11 719)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		



REGLES ET METHODES ET COMPTABLES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 782 877 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2 327 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions gros oeuvre	60 ans
- Constructions installations techniques	10 à 20 ans
- Constructions façades menuiseries extérieures	15 à 30 ans
- Matériel de bureau	2 à 3 ans
- Mobilier	5 à 7 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

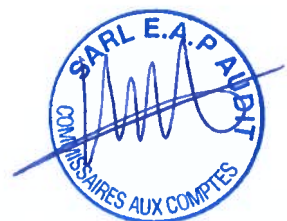
c) Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



d) Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif ou événements postérieurs à la clôture ne sont à signaler.



DISTRICT DE TARN ET GARONNE

ANNEXE

du 01/07/2022 au 30/06/2023

IMMOBILISATIONS

		Valeur brute début d'exercice		Valeur brute fin d'exercice	
			Acquisitions	Cessions	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I				
Immobilisations corporelles					
Terrains		39 683			39 683
Constructions sur sol propre, installations générales, agencements et aménagements des constructions		525 291	1 145		526 436
Matériel de bureau et informatique, mobilier		67 474			67 474
Constructions en-cours					
	Total II	632 448	1 145	-	633 593
Immobilisations financières					
Prêts et autres immobilisations financières		-			-
	Total III	-	-	-	-
Total général (I + II + III)		632 448	1 145	-	633 593

AMORTISSEMENTS

		Valeur en Début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en Fin d'exercice
		Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre, installations générales, agencements et aménagements des constructions		289 616	11 401		301 017
Matériel de bureau et informatique, mobilier		62 776	3 463		66 239
	Total II	328 727	14 864		367 256
Total général (I + II)		328 727	14 864	-	367 256

Toutes les dotations aux amortissements sont en linéaire, à l'exception du matériel informatique.



DISTRICT DE TARN ET GARONNE

ANNEXE

du 01/07/2022 au 30/06/2023

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

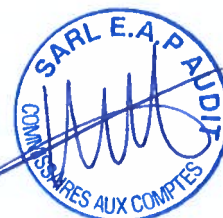
	Montant Au début de l'exercice	Augmentation : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions retraite	58 102	2 924		61 026
Autres provisions	41 033		7 933	33 100
Provision contrat d'objectif	28 075			28 075
Total général	127 210	2 924	7 933	122 201
Provisions pour dépréciation				
Comptes clients	-			-
Total général	-	-	-	-

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
ETAT DES CREANCES				
<i>De l'actif circulant</i>				
Créances clubs	40 404	40 404		
Arbitres divers	1 525	1 525		
Fournisseurs	441	441		
Produits à recevoir	91	91		
Compte courant Ligue/FFF	72 195	72 195		
Dépenses à régulariser	429	429		
Charges constatées d'avance	1 962	1 962		
Total	117 047	117 047	-	-
ETAT DES DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	116	116		
Personnel, Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 410	65 410		
Dettes clubs		-		
Autres impôts et taxes	3 730	3 730		
Autres dettes	23 511	23 511		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	92 767	92 767	-	-

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer - fournisseurs	
Charges à payer	14 260
Total	14 260
Dettes fiscales et sociales	
428200 Congés payés	25 958
438200 Charges sociales à payer sur congés payés	14 277
448600 Charges fiscales à payer	2 262
Total	42 497
Total général	56 757



DISTRICT DE TARN ET GARONNE

ANNEXE

du 01/07/2022 au 30/06/2023

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

<u>Produits à recevoir</u>	
Produits à recevoir	91
Total	91

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

<u>Charges constatées d'avance</u>	
	1 928
Total	1 928

<u>Produits constatés d'avance</u>	
	-
Total	-



DISTRICT DE FOOTBALL DE TARN ET GARONNE

Association Loi 1901
Siège social : 330 Avenue du Portugal
ALBASUD
82000 MONTAUBAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2023

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à MONTAUBAN, le 6 Novembre 2023

Le Commissaire aux comptes
EAP AUDIT, représenté par

ERIC MARENCO
SARL EAP AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
2, rue de la Fraternité
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 95 06
Fax : 05 63 91 95 08
E-mail : eapaudit@orange.fr

Société inscrite sur la
liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de
1.000 €

RCS 813 938 834
MONTAUBAN